

Lurelu

Les subventionneurs MCC et CALQ : qui fait quoi?

André Giroux

Volume 17, numéro 3, hiver 1995

URI : id.erudit.org/iderudit/12560ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Lurelu

ISSN 0705-6567 (imprimé)

1923-2330 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Giroux, A. (1995). Les subventionneurs MCC et CALQ : qui fait quoi?. *Lurelu*, 17(3), 45–46.

Tous droits réservés © Association Lurelu, 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Sans subventions, l'édition des livres et des périodiques culturels et même la création littéraire ne fonctionneraient pas de la même façon. On peut même avancer qu'elles ne fonctionneraient presque pas, sans l'apport des subventionneurs.

Voilà deux ans, le ministère des Affaires culturelles devenait le ministère de la Culture et des Communications. L'an dernier démarraient les activités du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui a accordé ses premières subventions à l'été 1994 tout en annonçant une révision majeure des programmes.

De grands changements, donc, pour l'industrie de l'édition. Notre nouveau collaborateur, André Giroux, journaliste au mensuel Livre d'ici, esquisse un diagramme des nouveaux rouages du subventionneur québécois.

Avant de céder son poste à Marie Malavoy, Liza Frulla, ex-ministre de la Culture et des Communications, présidait à la fondation du Conseil des arts et des lettres. C'est en effet le premier avril dernier que ce dernier entrait en opération.

Fruit d'un travail de trois ans, la politique culturelle qui est à l'origine du Conseil s'appuie sur trois axes. On souhaite consolider l'affirmation de l'identité culturelle québécoise, soutenir les créateurs et favoriser la participation du citoyen à la vie

LES SUBVENTIONNEURS MCC et CALQ : qui fait quoi ?

Le Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil d'administration du CALQ :

Guy Morin, président-directeur général;
Jean-Claude Germain, écrivain, dramaturge et historien;
Élise Paré-Tousignant, professeure à l'École de musique de l'université Laval et directrice artistique invitée au Domaine Forget de Charlevoix;
Melvin Charney, artiste, architecte et professeur d'architecture à l'université Laval;
Marie Laberge, auteure, metteuse en scène et comédienne;
Jovette Marchessault, écrivaine et sculpteure, présidente du Conseil de la culture de l'Estrie;
Guy Rodgers, scénariste et directeur de la Fédération d'art dramatique du Québec;
Monique Mercure, comédienne et directrice générale de l'École nationale de théâtre;
Ginette Laurin, chorégraphe et directrice générale et artistique de la compagnie O Vertigo Danse;
Gilles Maheu, auteur et directeur artistique de Carbone 14;
Luc Plamondon, auteur de chansons et de comédies musicales et président de la Société professionnelle des auteurs-compositeurs du Québec;
M^{me} William Saint-Hilaire, musicienne et directrice générale d'I Musici;
Godefroy-M. Cardinal, professeur à l'UQAM et directeur de la galerie d'art Lacerte, Palardy et ass.

Le Comité exécutif :

Président : Guy Morin
Vice-présidents : Jean-Claude Germain, Melvin Charney, Élise Paré-Tousignant

Les adresses du CALQ :

Dans la métropole: 500, place d'Armes, 15^e étage, Montréal, H2Y 2W2, (514) 864-3350;
Chargée de programmes pour l'aide aux écrivains et aux périodiques culturels : Monique Ouellet
(514) 864-1999
Dans la capitale: 79, boul. René-Lévesque Est, bur. 320, Québec, G1R 5N5, (418) 643-1707

Le ministère de la Culture et des Communications

La ministre : Rita Dionne-Marsolais (418) 643-2110
La sous-ministre : Michelle Courchesne (418) 643-3310

Sous-ministre adjoint aux milieux culturels : Pierre Lafleur (418) 643-3310

Milieux culturels de l'ouest du Québec : Robert Fortin (514) 873-5128

Montréal : Monique Barriault (514) 873-2255
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec : Ginette Tremblay (819) 762-6517
Estrie et Montérégie : Carole G. Thibault (819) 820-3010
Outaouais et Laval-Lanaudière-Laurentides : Éric Soucy (819) 772-3002

Milieux culturels de l'est du Québec : Adélarde Guillemette (418) 643-6246

Québec : André Couture (418) 643-6246
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : John Michaud (418) 722-3650
Mauricie-Bois-Francs et Chaudière-Appalaches : Marie-Josée Champagne (819) 371-6001
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord : Michel Bonneau (418) 698-3500

Sous-ministre adjoint aux politiques et institutions nationales : Alain Bruneau (418) 643-3310

Politiques, programmes et perspectives : Marie-Claire Lévesque (418) 643-4211

Arts, lettres et bibliothèques : Odette Blouin-Cliche (418) 644-7206
Industries culturelles : François Paquette (418) 644-7198
Recherche, évaluation et statistique : Micheline Boivin (418) 643-8824
Patrimoine et institutions muséologiques : Denis Delangle (418) 643-7044

culturelle. Par la création du Conseil des arts et des lettres, on vise à garantir l'autonomie des créateurs face au pouvoir poli-

tique et favoriser la participation de la communauté artistique à la gestion des programmes. Le Conseil conçoit et administre les programmes d'aide à la création et ceux qui sont destinés aux organismes artistiques sans but lucratif.

Le Ministère conserve cependant la responsabilité d'un certain nombre de programmes, dont tout ce qui concerne le patrimoine et les équipements culturels. C'est aussi du Ministère que relèvent les organismes culturels à but lucratif, dont les maisons d'édition, par exemple.

Régionalisation des pouvoirs

La décentralisation constitue un axe important de la politique culturelle. «Avec les municipalités qui signeront des ententes avec le Ministère, explique Pierre Lafleur, sous-ministre aux milieux culturels, nous voulons remplacer la multitude de programmes existants par une vision plus globale et concertée de l'intervention culturelle.» Ces ententes pourraient porter sur les immobilisations, le patrimoine, l'acquisition de biens culturels, la sensibilisation et la promotion des arts et de la culture ainsi que sur la diffusion d'activités culturelles.

Les directions régionales ont été regroupées, mais les bureaux régionaux sont maintenus. Le numéro de téléphone de ces derniers n'ont pas changé, à l'exception du bureau de la région Chaudière-Appalaches, dont le numéro devient le (418) 643-6246.

Répartition des programmes

Les principes à la base du partage de la responsabilité des programmes entre le Ministère et le Conseil des arts et des lettres sont les suivants :

Premièrement, le respect des mandats de chacun, bien sûr;

Deuxièmement, il ne doit pas y avoir de chevauchement de programmes pour un même objet d'aide financière, ni de dédoublement de porte d'entrée pour une clientèle particulière;

Troisièmement, l'admissibilité aux programmes du Conseil est réservée aux personnes physiques et aux organismes sans but lucratif.

Comment le secteur du livre et des périodiques culturels sont-ils concernés par ce partage? Les programmes d'aide



aux auteurs et à l'Union des écrivains et écrivaines du Québec relèveront du Conseil des arts et des lettres, de même que les programmes de soutien aux périodiques culturels.

Parce qu'il s'agit d'organismes à but lucratif, le Ministère a conservé la responsabilité de l'aide aux éditeurs. Par le biais d'ententes entre **les directions régionales** du Ministère et les municipalités, il garde le programme d'aide aux bibliothèques publiques. Le programme

d'aide à la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire et celui favorisant la tournée des écrivains en région, qui ont tous deux pour objectif de favoriser la participation du citoyen à la vie culturelle, sont également demeurés sous la responsabilité du Ministère.

Le sous-ministre adjoint aux politiques et institutions nationales, M. Alain Bruneau, est également responsable des conservatoires de musique, des conservatoires d'art dramatique, des archives nationales et du Centre de conservation du Québec. Par ailleurs, la création du Conseil des arts et des lettres entraîne l'abolition de la Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles et de ses composantes, dont celle de la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques.

Au moment d'écrire ces lignes, le Conseil des arts et des lettres est à revoir les programmes dont il a la responsabilité. Il nous a été impossible de connaître l'orientation qu'ils pourraient prendre, si ce n'est qu'ils devraient entrer en vigueur à compter du premier avril prochain. **Q**

Synthèse de l'organigramme du ministère de la Culture

